

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 989

22 avril 2008

SOMMAIRE

Abacus Brain Concepts GmbH	47450	Interland Cie S.A.	47439
Abacus Invest S.C.A., Sicar	47426	K13 Holding S.A.	47434
A&D Solutions S.A.	47435	Legaffa	47434
Amas Fund	47431	Leicester Square Theatre S.à r.l.	47440
Archid S.A.	47471	Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A.	47471
ARS Hippologique S.A.	47458	Little Sister S.A.	47433
Assetto Corsa S.A.	47435	Luma Capital Management Holding S.A.	47432
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	47430	Ma Campagne S.A.	47428
Axcan LuxCo 1 S.à r.l.	47427	Maier und Hassel S.A.	47426
Axcan LuxCo 2 S.à r.l.	47428	MD Mezzanine S.A., SICAR	47429
Belano Holding S.A.	47437	Naeco S.A.	47438
Blatteus S.A.	47429	Naxos International Holding S.A.	47430
Casa Investments S.A.	47435	Neustadt S.à r.l.	47440
Chairmark S.à r.l.	47435	New Property Corporation S.A.	47439
Colveca S.A.	47472	Northern Seas Charter S.A.	47437
CyVentures S.A.	47427	Pal International S.A.	47431
Der Montagedienst A.G.	47453	Pectacon International Investigation	47433
Eliot Invest S.A.	47428	Peculium Holding S.A.	47448
Erea Concept S.A.	47429	Redwood Blocker	47467
Estica S.à r.l.	47433	ROTAREX TOOLtec S.A.	47439
Euregio Office Solution International	47450	Samaco S.A.	47438
Family Six S.A.	47431	Samarcanda S.A.	47426
Ficel Group S.A.	47467	SAROMA invest	47457
GEA Happel Luxembourg	47434	Sogesmaint Luxembourg	47430
Genus Holdings S.A.	47436	SOLEM-Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.	47436
Geocontrol S.A.	47432	Sopalit S.A.	47432
I.D. 20 Finance S.A.	47437	Zouga (2) S.A.	47436
Immo J.A. S.A.	47462		
IMPC Selection S.A.	47472		
Ingénierie Conseil Formation S.A.	47427		
Interinvest Real Estate Luxembourg S.A.	47438		

Maier und Hassel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.809.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043652/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Abacus Invest S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ABACUS INVEST S.C.A. (SICAR)

Signature

Référence de publication: 2008044336/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08622. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Samarcanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.664.

—
Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SAMARCANDA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044343/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08624. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

I.C.F., Ingénierie Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.687.

Le bilan au 31/03/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008044347/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08293. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**CyVentures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.277.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CyVentures S.A.
Signature

Référence de publication: 2008044341/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08626. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**Axcan LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 697.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.360.

EXTRAIT

En date du 25 février 2008, M. Clive Denis Bode a résigné en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 25 février 2008. Suite à une décision de l'associé unique de la Société, la personne suivante a été nommée en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 25 février 2008:

- M. David Mims, gérant, né le 8 décembre 1962 à Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 22 Inverness Center Parkway, Birmingham, Alabama 35242, Etats-Unis d'Amérique.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérant de classe A:

- M. David Mims.

Gérant de classe B:

- M. Pedro Fernandes das Neves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008043903/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Axcan LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.290.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.361.

—
EXTRAIT

En date du 25 février 2008, M. Clive Denis Bode a résigné en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 25 février 2008. Suite à une décision de l'associé unique de la Société, la personne suivante a été nommée en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 25 février 2008:

- M. David Mims, gérant, né le 8 décembre 1962 à Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 22 Inverness Center Parkway, Birmingham, Alabama 35242, Etats-Unis d'Amérique.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérant de classe A:

- M. David Mims.

Gérant de classe B:

- M. Pedro Fernandes das Neves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008043904/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ma Campagne S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 105.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MA CAMPAGNE S.A. qui s'est tenue en date du 29 février 2008 que:

La Société Civile F.O.R.I.G., démissionne de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008043891/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Eliot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.672.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008044362/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07119. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Blatteus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 36.120.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008044361/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07117. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Erea Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 35, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 135.773.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 29 janvier 2008 que:

- A été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société Monsieur Greisch Philippe, demeurant à B-4031 Angleur 260A, rue de la Belle Jardinière. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

- A été nommé aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société, avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur Plom Nicolas, demeurant à B-4000 Liège, 62, rue du Laveu. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008043933/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 janvier 2008

Monsieur Brian Anthony McMahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011 (en remplacement de Monsieur Pascal Claude Robert Leclerc, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MD Mezzanine S.A., SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008043866/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 janvier 2008

Monsieur Brian Anthony McMahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011 (en remplacement de Monsieur Pascal Claude Robert Leclerc, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA Mezzanine I S.A., SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043867/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Naxos International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 34.288.

Je vous confirme ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre estimée société, ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Béatrice PAULS.

Référence de publication: 2008043760/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Sogesmaint Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.967.

Constituée en date du 24 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 530 du 21 mai 2004 et modifié pour la dernière fois par devant M^e Frank Baden, en date du 25 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1878 du 6 octobre 2006.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2007, concernant

Ratification des administrateurs cooptés

L'assemblée ratifie, à l'unanimité, la cooptation de Monsieur David Van Eeckhout, domicilié à 1050 Bruxelles, 45, rue Sans Souci, pour achever le mandat de Monsieur Bernard Cols à partir du 31 août 2007. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

L'assemblée ratifie, à l'unanimité, la cooptation de Monsieur Claude Wilmet, domicilié à B-6971 Tenneville, Rue Grande Champlon 21, pour achever le mandat de Monsieur Jacques Ninanne à partir de ce 4 septembre 2007. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Il est appelé que les mandats d'administrateurs de la société sont exercés à titre gratuit.

Pour extrait conforme

Pour la SOGESMAINT LUXEMBOURG

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2008043796/802/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.242.

Messieurs John SEIL, Thierry FLEMING et Pierre LENTZ ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs en date du 17 mars 2008. A cette même date AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

BDO Compagnie Fiduciaire

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008043778/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Amas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 52.605.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 2008

- Non renouvellement du mandat de Monsieur Coenraad NOYON.
- Nomination de Michael KELLEHER, résidant professionnellement Place de la Fusterie 3bis, CH-1211 Genève 1 en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an.
- Réélection de Messieurs Jean-Paul Victor FOITY et Ivan SCHOUKER, résidants chacun professionnellement Place de la Fusterie 3bis, CH-1211 Genève 1, en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an.
- Réélection de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour AMAS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008043798/526/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Family Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.967.

Mention rectificative du dépôt du 28 janvier 2008 (No L080014959)

Le bilan modifié au 30 juin 2006, les comptes annuels au 30 juin 2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice clos au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008043908/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08156. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Geocontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.343.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 25 février 2008 que:

- la société Gama Directorschip Limited a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2007.

- la société Shareholder And Directorship Services Limited ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro IBC 030942 est nommée commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2008 en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043901/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Luma Capital Management Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 85.258.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mars 2008 que Monsieur Eirik DIESEN, managing director, demeurant à 42, rue Jean-Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg, a été nommé administrateur supplémentaire de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043905/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Sopalit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.492.

En date du 2 août 2004, Madame Louise Anne WALKER, demeurant Oak Walk, St Peter, Jersey JE3 7EF Channel Island a été nommée administrateur en remplacement de Madame Catherine Biner Bradley administrateur démissionnaire.

Le mandat de Madame Louise Anne WALKER prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008043776/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Estica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.913.

Changement d'adresse de Monsieur Ulf CLACTON (associé et gérant):

Sävstigen 4 A
SE-133 35 Saltsjöbaden

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008043907/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Little Sister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 118.540.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 février 2008

Conseil d'Administration

Démissions

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de Madame Nathalie CHIARADIA, Monsieur Angel Caschera et de la société @CONSEILS Sàrl de leurs fonctions d'administrateur.

Nominations

Suite aux démissions de trois administrateurs, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement: Madame Christel HENON, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, Monsieur Lilian ECHE, demeurant à L-1645 Luxembourg, 4, Montée du Grund, Madame REGARD Marie-Noëlle, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Référence de publication: 2008043895/7430/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pectacon International Investigation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 91.641.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.03.2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Réviseurs d'entreprise

Experts comptables et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008044357/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08515. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Legaffa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 100.485.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Réviseur d'Entreprises
Experts comptables et fiscaux
Signatures

Référence de publication: 2008044354/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08488. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

K13 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.168.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 décembre 2007 a élu comme administrateurs:
- Waverton Group Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- Birefield Holdings Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands
et comme commissaire aux comptes Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town,
Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour K13 Holding S.A.
Kaupthing Bank Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2008044001/1021/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

GEA Happel Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la société anonyme de droit belge, GEA HAPPEL BELGIUM S.A., avec siège social à B -1130 Haren (Bruxelles), Dobbelenbergstraat 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 mars 2008.

Pour GEA HAPPEL, Succursale
FIDUNORD S.à r.l.
61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2008044424/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2008, réf. DSO-CO00252. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080048099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Assetto Corsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 102.326.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sarl

Signature

Référence de publication: 2008044431/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Chairmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.556.600,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.164.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005, déposé antérieurement le 11/01/08 sous le numéro LSO CM/03750 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008044428/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08998. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Casa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.022.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044429/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08995. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

A&D Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6187 Gonderange, 16, route d'Eschweiler.
R.C.S. Luxembourg B 114.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.04.2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008044418/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07449. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Genus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.685.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 Décembre 2007 a élu comme administrateurs:

- Waverton Group Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- Gunnar Jonsson, né le 7 décembre 1960 à Kopavogur en Islande, et résidant à Holahjalla 12, IS 200 Kopavogur, en Islande.
- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands et comme commissaire aux comptes Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour Genus Holdings S.A.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044002/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Zouga (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZOUGA (2) S.A.

Signatures

Administrateurs Catégorie A

Référence de publication: 2008044000/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07414. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

SOLEM-Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6681 Mertert, rue de Manternach.
R.C.S. Luxembourg B 14.832.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 9 janvier 2008 que:

- M. Bernd SEEKING, administrateur délégué de la société, né le 24 décembre 1949 à Bocholt (Allemagne), demeurant professionnellement rue de Manternach, L-6681 Mertert a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043800/717/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 89.192.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mars 2008 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick MOINET, au poste d'administrateur, décision prise par le Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2006, est ratifiée.
2. Messieurs Bruno BEERNAERTS, Alain LAM et Patrick MOINET sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012.
3. Est réélue Commissaire, pour la même période, la société «Certifica Luxembourg S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043853/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Belano Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.102.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Mademoiselle Béatrice PAULS de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Mademoiselle Béatrice PAULS dont il terminera le mandat.

Ces résolutions devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008043759/1267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Northern Seas Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 86.524.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008044411/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08354. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Samaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.959.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMACO S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008044413/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08356. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Interinvest Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.131.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2007 que:

1. La société Gama Directorship Limited a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2007.

2. La société ST-KILDA S.A ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, enregistrée auprès du Registre des Seychelles sous le numéro IBC 045085, est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce, pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043991/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Naeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.692.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2007 tenue extraordinairement le 17 juillet 2007

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des Administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mr Andrea BONIFACIO ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Luxembourg, le 04 février 2008.

Pour NAEKO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044483/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

New Property Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.104.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 18 mai 2007 tenue extraordinairement le 20 juillet 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia JUPILLE, Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Le 14 mars 2008.

Pour NEW PROPERTY CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044484/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

ROTAREX TOOLtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.608.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30.06.2007 statuant sur les comptes au 31.12.2006, le mandat des administrateurs en place ont été renouvelés pour une durée de 1 an et viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf,
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange,
- M. Jos. NEYENS, Administrateur, Luxembourg.

Lors de cette même assemblée, CLERC S.A. 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N ° B 92.376 a été appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008043726/3242/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Interland Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 42.891.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERLAND CIE S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008043999/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07413. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Neustadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.423.

—
EXTRAIT

En date du 4 février 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant de la société, M. Mark HOUSTON, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline (Ecosse), Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

- M. David Cunnington,
- M. Michael Chidiac,
- M. Berith Kübler, et
- M. Mark Houston.

De plus, à cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Bouzrouti Hanan

Un mandataire

Référence de publication: 2008043615/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Leicester Square Theatre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.338.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the unitholders of the private limited liability company Leicester Square Theatre S.à r.l., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.338, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2809 dated December 5, 2007 (the "Company").

Mrs. Jacqueline KINTZELE, lawyer, residing in Luxembourg, is elected Chairman of the meeting.

Mr. Charles KRIER, lawyer, residing in Luxembourg, is elected Scrutinizer.

The Chairman and the Scrutinizer agree that Mr. Nikolas WIENKE, lawyer, residing in Luxembourg, be appointed to act as Secretary.

The bureau thus formed draws up the attendance list. The attendance list and the proxies having been signed ne varietur by the proxyholders present and by the unitholders represented as well as by the members of the meeting and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to record the following:

Pursuant to the attendance sheet, all unitholders, representing the entire share capital of the Company are present or duly represented at the present meeting, which consequently can validly deliberate and decide on all the items of the agenda without prior convening notices.

The Chairman then confirms that the following issues have been featured as items on the agenda:

Agenda:

1) Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company, to change the Company's purpose and to give it the following wording:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, sub-

scription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2) Conversion of the Company's present share capital from EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) into GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling), effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR);

3) Conversion of the Company's authorized share capital from EUR 50,000,000 (fifty million Euros) into GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling), effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR);

4) Incorporation of the legal reserve and allocation of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) to such legal reserve;

5) Replacement of the existing 15,000 (fifteen thousand) units with a par value of EUR 1 (one Euro) each by 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each;

6) Allocation of the 11,100 (eleven thousand one hundred) units to the three current unitholders, each one of them receiving 3,700 (three thousand seven hundred) units;

7) Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company, to reflect the change of the currency from Euro into Pound Sterling;

8) Amendment of Article 13 of the Articles of Association of the Company, to reflect the creation of two categories of managers;

9) Amendment of Article 17 of the Articles of Association of the Company, to reflect the change of the signatory powers of the managers;

10) Miscellaneous.

The meeting of the unitholders, having approved the Chairman's statements, has deliberated and, by separate and unanimous votes, taken the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 4 of the Articles of Association of the Company to change the Company's purpose, which will henceforth have the following wording:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to convert the Company's present share capital from EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) into GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling) to be effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to convert the Company's present authorized share capital from EUR 50,000,000 (fifty million Euros) into GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling), to be effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to incorporate the legal reserve of the Company by debiting the amount of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) from the converted share capital of the Company and to allocate the amount of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) to such legal reserve.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to replace the existing 15,000 (fifteen thousand) units with a par value of EUR 1 (one Euro) each by 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to allocate the 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) to each of the three present unitholders, each one of them receiving 3,700 (three thousand five hundred) units.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 5 of the Articles of Association, to reflect the conversion of the share capital from Euro into Pound Sterling and the amended amount of the share capital and of the authorized capital of the Company, which shall henceforth have the following wording:

"The subscribed share capital is set at GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling) represented by 11,100 (eleven thousand one hundred) corporate units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The corporate capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling).

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increase of capital may be made by the issue of new corporate units or by conversion of convertible securities issued by the Company, provided that the corporate units issued may only be validly subscribed by members of the Company or by legal entities or natural persons duly approved from time to time by decision of the sole member or by resolution adopted the general meeting of members, as the case may be.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to fix the category the corporate units to be issued will belong to, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash and to exclude the pre-emption right of the existing members.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part of all such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose."

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 13 of the Articles of Association of the Company, to reflect the creation of two categories of managers, which shall henceforth have the following wording:

"The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager of Category A and at least one manager of Category B, who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members which determinates their powers, compensation and duration of their mandates."

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolved to designate Mr. François BROUXEL, Mr. Georges GUDENBURG and Mr. Pierre METZLER as managers of Category A of the Company and Mr. Patrick Charles WHELAN, Mr. Patrick Joseph CHESSER and Mr. Paul HANBY as managers of Category B of the Company.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company to reflect the change of the signatory powers of the managers, which shall henceforth have the following wording:

"Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of one manager of Category A and one manager of Category B, or by the single signature of the sole manager, or by the single or joint signatures of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolved to grant power to each lawyer of the law firm WILDGEN to have the wording amendments contained in these resolutions filed with the trade register and published in the official gazette and in general to effect anything necessary or incidental to the preceding resolutions.

These resolutions are adopted unanimously.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand four hundred euros.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Leicester Square Theatre S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.338, constituée par acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2809 en date du 5 décembre 2007 (la "Société").

Mademoiselle Jacqueline KINTZELE, avocat, demeurant à Luxembourg, est élue Présidente de l'Assemblée.

Monsieur Charles KRIER, avocat, demeurant à Luxembourg, est élu Scrutateur.

La Présidente et le Scrutateur conviennent de désigner Monsieur Nikolas WIENKE, demeurant à Luxembourg, comme Secrétaire.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations qui, après avoir été signées ne varietur par les mandataires présents et par les associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut, par conséquent, délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La Présidente confirme que les points suivants figurent sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de changer l'objet de la Société et qui sera rédigé comme suit:

"La Société a pour objet la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et d'autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, le développement, la location et l'aliénation, de quelque manière que ce soit, d'immeubles.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accorder des garanties de toute nature en faveur ou à toute personne investissant conjointement avec la Société dans tout projet d'intérêt commun.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en toute devise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social."

2) Conversion du capital social actuel de la Société de EUR 15.000 (quinze mille Euros) en GBP 11,100 (onze mille et cent Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP=1 EUR);

3) Conversion du capital social autorisé de la Société de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euros) en GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling) avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP = 1 EUR);

4) Constitution de la réserve légale et allocation de GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) à cette réserve;

5) Remplacement des 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur de EUR 1 (un Euro) chacune par 11.100 (onze mille cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune;

6) Allocation des 11.100 (onze mille cent) parts sociales aux trois associés actuels, chacun d'entre eux recevant 3.700 (trois mille sept cents) parts sociales;

7) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le changement de la devise Euro en Livre Sterling;

8) Modification de l'article 13 des statuts de la Société pour refléter la création de deux catégories de gérants;

9) Modification de l'article 17 des statuts de la Société pour refléter le changement des pouvoirs de signature des gérants;

10) Divers.

L'assemblée des associés, ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et, par votes séparés et unanimes, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de modifier l'objet de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

"La Société a pour objet la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et d'autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, le développement, la location et l'aliénation, de quelque manière que ce soit, d'immeubles.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accorder des garanties de toute nature en faveur ou à toute personne investissant conjointement avec la Société dans tout projet d'intérêt commun.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en toute devise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir le capital social actuel de la Société de EUR 15.000 (quinze mille Euros) en GBP 11.100 (onze mille et cent Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP = 1 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir le capital social autorisé actuel de la Société de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euros) en GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP = 1 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de constituer la réserve légale de la Société en débitant le montant de GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) du capital social converti et d'allouer le montant GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) à cette réserve légale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de remplacer les 15.000 (quinze mille) parts sociales existantes d'une valeur de EUR 1 (un Euro) chacune par 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et d'allouer les 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) à chacun des trois associés présents, chacun d'entre eux recevant 3.700 (trois mille sept cents) parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui, afin de refléter la conversion du capital social de l'Euro à la Livre Sterling et le montant modifié du capital social et du capital social autorisé de la Société, sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à GBP 11.100 (onze mille et cents Livres Sterling), représenté par 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Le capital souscrit pourra également être augmenté par décision du (des) gérant(s) tel que décrit ci-après.

Le capital autorisé est de GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling).

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital pourra notamment être réalisée par l'émission de parts sociales nouvelles ou par conversion des obligations convertibles émises par la Société, sous réserve que les parts sociales émises dans le cadre du capital social ne peuvent être valablement souscrites que par des associés ou par les personnes physiques ou morales dûment approuvées de temps en temps par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, en conformité avec la loi.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire et en excluant le droit préférentiel de souscription des associés existants.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet."

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui, afin de refléter la création de deux catégories de gérants, sera désormais rédigé comme suit:

"La Société sera gérée par un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être des associés de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats."

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de désigner M. François BROUXEL, M. Georges GUDENBURG et M. Pierre METZLER comme gérants de Catégorie A de la Société et M. Patrick Charles WHELAN, M. Patrick Joseph CHESER et M. Paul HANBY comme gérants de Catégorie B de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui, afin de refléter le changement des pouvoirs de signature des gérants, sera désormais rédigé comme suit:

"Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, ou par la signature unique du seul gérant, ou par les signatures seules ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance."

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de donner mandat à chaque avocat ou juriste de l'étude WILDGEN de remplir les formalités de publication relatives aux modifications prévues dans les présentes résolutions auprès du registre de commerce et du Mémorial C et en général, d'accomplir toute action nécessaire ou supplémentaire pour mettre en œuvre lesdites résolutions.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande des comparants en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux personnes présentes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KINTZELE - KRIER - WIENKE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008. Relation GRE/2008/1064. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008043581/231/430.

(080047505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.242.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of the month of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Renate JOSTEN, "licenciée en sciences économiques appliquées", residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as a special proxyholder of PECULIUM HOLDING S.A. a société anonyme, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, incorporated on 21 April 1998 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 523 of 17th July 1998 and the Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 234 of 29th January 2008,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 21 February 2008 by the Board of Directors of the Company, PECULIUM HOLDING S.A., a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three hundred and forty thousand euros (EUR 340,000.-) divided into seven hundred and fifty (750) shares, without a nominal value, all of which are fully paid up.

II. Article 3 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

"Moreover, the authorized capital is fixed at one million twenty thousand euros (EUR 1.020.000.-) represented by two thousand two hundred and fifty (2.250) shares without a nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 9 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years, beginning on December 19th, 2007, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Any subscription to the shares to be issued must be reserved for the then existing shareholders having a preferential right. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares."

III. That the Board of Directors of the Company at the meeting held on 21 February 2008 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to Article 3 of the Company's articles of association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of one million twenty thousand Euros (EUR 1,020,000.-) in order to raise it from its present amount of three hundred and forty thousand euros (EUR 340,000.-) to the amount of one million three hundred sixty thousand euro (EUR 1,360,000.-) by the creation of two thousand two hundred and fifty (2,250) new shares, without a nominal value, having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV. That the Board of Directors of the Company at the meeting held on 21 February 2008 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 20 February 2008, the subscription of the total of two thousand two hundred and fifty (2,250) new shares, as follows:

- TASELI HOLDINGS INC., with registered office at 8, Calle Aquilino de la Guardia, Ciudad de Panama Panama City, Republic of Panama: one thousand one hundred twenty-five (1.125) shares

- JENKINS EQUITIES CORP., with registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: one thousand one hundred twenty-five (1.125) shares.

V. That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on 20 February 2008, so that the total amount of one million twenty thousand Euros (EUR 1,020,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 21 February 2008, the first paragraph of Article 3 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 3.** The subscribed capital of the Company is set at one million three hundred sixty thousand euros (EUR 1,360,000.-) divided into three thousand (3,000) shares without nominal value, which are fully paid up."

All the references to the authorized capital in the article 3 are deleted.

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Renate JOSTEN, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PECULIUM HOLDING S.A. une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.242, constituée suivant acte notarié du 21 avril 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 17 juillet 1998 et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 29 janvier 2008,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 21 février 2008 par le Conseil d'Administration de PECULIUM HOLDING S.A., une copie desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent quarante mille euros (EUR 340.000.-) représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II. L'article 3 des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

"En sus, le capital autorisé est fixé à un million vingt mille euros (1.020.000.- EUR), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 9 ci-après.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir du 19 décembre 2007, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Toute souscription des actions émises doit être réservée aux anciens actionnaires qui ont un droit de souscription préférentiel. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi."

III. Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de la réunion du 21 février 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 3 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de un million vingt mille euros (EUR 1.020.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000.-) à un montant de un million trois cent soixante mille euros (EUR 1.360.000.-) par la création et l'émission de deux mille deux cent cinquante (2.250) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de la réunion du 21 février 2008, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 20 février 2008, la souscription de la totalité des deux mille deux cent cinquante (2.250) nouvelles actions comme suit:

- La société TASELI HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à 8, Calle Aquilino de la Guardia, Ciudad de Panama, République de Panama: mille cent vingt-cinq (1.125) actions.

- La société JENKINS EQUITIES CORP, établie et ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: mille cent vingt-cinq (1.125) actions.

V. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 20 février 2008, de sorte que la somme de un million vingt mille euros (EUR 1.020.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée avec effet au 21 février 2008, le premier alinéa de l'Article 3 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a un capital souscrit de un million trois cent soixante mille euros (EUR 1.360.000,-) divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Toutes références au capital autorisé dans l'article 3 sont supprimées.

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Josten, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. LAC/2008/9633. — Reçu cinq mille cent euros (EUR 5.100,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043510/220/139.

(080047699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Euregio Office Solution International, Société à responsabilité limitée, (anc. Abacus Brain Concepts GmbH).

Enseigne commerciale: EOS International.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.458.

Im Jahre zweitausendacht, am sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

- Die Gesellschaft FN-HERMES SA, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Stooss, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg B 92.044 vertreten durch den Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Erwin SCHRÖDER, Diplombetriebswirt, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Stross,

hier vertreten durch Herrn Karl POMMEE, Diplom Industrie Designer, wohnhaft in B-4700 Eupen, Vervierser Strasse 15, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Weiswampach, am 3. März 2008.

Diese Vollmacht bleibt nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den verhandelnden Notar bei gegenwärtiger Urkunde als Anlage um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft FN-HERMES SA in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von hundert (100) Anteilen der Gesellschaft «ABACUS BRAIN CONCEPTS GmbH», (19962406 427) Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit dem Handelsnamen «ABC Software», mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 104.458.

Die erschienene Partei bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft «ABACUS BRAIN CONCEPTS GmbH» wurde gegründet unter der Bezeichnung «CORDIAPHON GmbH» durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 2. Juli 1996;

- die Urkunde wurde im Gesetzblatt «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 478 vom 25. September 1996 veröffentlicht,
 - die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund eines Protokolls unter Privatschrift vom 25. Oktober 2007, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2855 vom 8. Dezember 2007,
 - die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 104.458 eingetragen;
 - das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro siebenundsechzig Cents (12.394,67 €) dargestellt durch hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertdreißig Euro vierundneunzig Cents (123,94 €);
 - die erschienene Partei ist alleinige Anteilseignerin der Gesellschaft «ABACUS BRAIN CONCEPTS GmbH», Handelsname «ABC Software» mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30,
 - die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.
- Die erschienene Partei nimmt dann an der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung teil und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

Feststellung einer Anteilsabtretung

Herr Erwin SCHRÖDER, Diplombetriebswirt, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, hier vertreten durch Frau Karin WEISSEN, Privatangestellte, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Galhausen 35A, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Weiswampach, am 3. März 2008.

Diese Vollmacht bleibt nach gehöriger «ne varietur» Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den verhandelnden Notar bei gegenwärtiger Urkunde als Anlage um mit ihr einregistriert zu werden.

erklärt seinen (1) Anteil der vorbezeichneten Gesellschaft «ABACUS BRAIN CONCEPTS GmbH» mit Handelsnamen «ABC Software» GmbH an die Gesellschaft FN-HERMES SA, vorgeannt abgetreten zu haben zum Preis von einem Euro (1,- €).

Diese Anteilsabtretung erhielt ihre Wirkung am 4. Februar 2008.

Herr Erwin SCHRÖDER, in seiner Eigenschaft als Vertreter der Gesellschaft FN-HERMES SA, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass diese Anteilsabtretung gemäß den gesetzlichen Vorschriften erfolgt ist.

Anschließend ersucht die alleinige Anteilseignerin, hier vertreten wie vorerwähnt, den Notar, folgendes zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilseignerin, hier vertreten wie vorerwähnt, beschließt das Kapital zu erhöhen auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) durch Einzahlung der Summe von hundertfünf Euro dreiunddreißig Cents (105,33 €) und den Nominalwert der 100 bestehenden Anteile auf hundertfünfundzwanzig Euro (125,-) festzusetzen.

Zeichnung und Einzahlung

Die Zeichnung erfolgt mittels Einzahlung des Betrags von hundertfünf Euro dreiunddreißig Cents (105,33) in bar durch die Gesellschaft FN HERMES SA, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, so dass dieser Betrag der Gesellschaft zur freien Verfügung steht.

Zweiter Beschluss

Die Anteilseignerin, hier vertreten wie vorerwähnt, beschließt das Kapital um zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) zu erhöhen durch Neuschaffung von 100 Anteilen mit einem Nominalwert von hundertfünfundzwanzig Euro (125,-) und einem Aufgeld von zweiundneunzigtausendfünfhundert Euro (92.500,- €).

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) neuen Anteile wurden durch die Gesellschaft deutschen Rechts „bsk büro + designhaus GmbH“, mit Sitz in D-90402 Nürnberg, Kressengartenstraße 2,

hier vertreten durch Herrn Walter BIELESCH, Prokurist, wohnhaft in D-92259 Neukirchen, Breslauer Weg 5 und einem Geschäftsführer, Herr Norbert HAAS, Kaufmann, wohnhaft in D-91207 Lauf a.d. Pegnitz, Aussiger Straße 20, beide hier vertreten durch Herrn Karl POMMEE, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Nürnberg, am 4. März 2008 in bar eingezahlt und gezeichnet, so dass der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) zuzüglich Aufgeld zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Die Vollmacht vom bleibt nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den verhandelnden Notar bei gegenwärtiger Urkunde, um mit ihr einregistriert zu werden. Nachdem nun die Feststellung einer Anteilsabtretung sowie die Kapitalerhöhungen beurkundet sind, ist das Gesellschaftskapital zum Nominalwert zuzüglich Aufgeld vollständig eingezahlt und wie folgt gezeichnet:

1.- die Gesellschaft FN-HERMES SA, vorbenannt, hundert Anteile	100
2.- die Gesellschaft deutschen Rechts „bsk büro+ designhaus GmbH“, vorbenannt, hundert Anteile	100
Total: zweihundert Anteile	200

Diese beiden Anteilseigner ersuchen nun den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorstehenden Kapitalerhöhungen erklären die Anteilseigner den Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- €) eingeteilt in zweihundert Anteile (200) zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €).»

Vierter Beschluss

Die Anteilseigner beschließen die Gesellschaftsbezeichnung in EUREGIO OFFICE SOLUTION INTERNATIONAL (Handelsname: EOS INTERNATIONAL) abzuändern und dementsprechend den Artikel 1 der Satzung:

« **Art. 1.** Es besteht eine luxemburgische (Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung «EUREGIO OFFICE SOLUTION INTERNATIONAL» GmbH mit Handelsname «EOS INTERNATIONAL» GmbH.»

Fünfter Beschluss

Die Anteilseigner beschließen den Gegenstand der Gesellschaft zu ändern und somit auch den Artikel 4 der Satzung wie folgt:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Möbeln im Allgemeinen und Büromöbeln und -ausstattung im Besonderen, Handel mit anderen Möbeln und Einrichtungsgegenständen, Vermittlung von Planungs-, Einrichtungs- und Logistikdienstleistungen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.»

Sechster Beschluss

Die Anteilseigner beschließen den Artikel 12 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 12. (Absatz 2).** Der Bilanzüberschuß stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind mindestens fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.»

Siebter Beschluss

Die Anteilseigner berufen Herrn Oswald HENKES als Geschäftsführer ab, und erteilen ihm Entlast für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Achter Beschluss

Die Anteilseigner beschließen zwei neue Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

- Herr Karl POMMEE, Diplom Industrie Designer, geboren in Eupen (B), am 9. März 1965, wohnhaft in B-4700 Eupen, Vervierser Strasse 15

Herr Norbert Haas, Kaufmann, geboren in Hersbruck (D), wohnhaft in D-91207 Lauf an der Pegnitz, Aussiger Straße 20.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers.

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 1400.-€ abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Pommee, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 mars 2008. WIL/2008/248. — Reçu cinq cent vingt-cinq euros et cinquante-trois cents = 525,53 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 17. März 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008043592/2724/129.

(080047249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Der Montagedienst A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.320.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, den dreizehnten März.

Vor dem Unterzeichneten Henri BECK, Notar mit Amtssitz in Echternach,

IST ERSCHIENEN:

VESTFIN S.A. SPF, mit Sitz L-1371 Luxemburg, 105, Val Sainte Croix, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.953,

hier vertreten durch Frau Nadine GAUPP aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 3. März 2008, welche Vollmacht, von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaft, ersucht den Notar, wie folgt die Satzung einer Aktiengesellschaft zu beurkunden, die sie gründet:

I. Name, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung "DER MONTAGEDIENST A.G." gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Montage und der Aufbau von vorgefertigten Möbeln.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Patenten, Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jede sonstigen industriellen und geistigen Eigentumsrechte.

Sie kann sich an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens in ihrem Geschäftsbereich beteiligen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Unterstützung jedweder Art erteilen.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, sowie z. B. Durch die Aufnahme von Darlehen mit und ohne Sicherheitsleistung in jedweder Währung und durch die Ausgabe von Anleihen und die Erteilung von Darlehen an die beteiligten Gesellschaften durchführen.

Sie kann auch in ihrem eigenen Namen Grundeigentum erwerben.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Sie kann durch Beschluss der Hauptversammlung, welche die gesetzlich vorgeschriebenen Voraussetzungen für eine satzungsändernde Hauptversammlung erfüllen muss, aufgelöst werden.

II. Gesellschaftskapital, Aktien, Anleihen

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend EURO (€ 31.000,-) und ist in drei hundert zehn (310) vollständig eingezahlte Aktien von je ein hundert EURO (€ 100,-) eingeteilt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital sowie das genehmigte Kapital erhöht oder herabgesetzt werden, wobei eine satzungsändernde Hauptversammlung der Aktionäre gemäss den gesetzlichen Voraussetzungen abgehalten werden muss.

Art. 6. Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien je nach Wahl des oder der Aktionäre.

Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Inhaber pro Aktie an. Wird eine Aktie durch mehrere Personen gehalten, so kann die Gesellschaft die damit verbundenen Rechte solange aufheben bis eine einzige Person mit der Vertretung der Rechte gegenüber der Gesellschaft beauftragt wurde.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft führt ein Aktienregister in welchem die Namensaktionäre, die Zahl ihrer Aktien, die geleisteten Einzahlungen und die Umwandlungen sowie Übertragungen mit den Daten angegeben werden.

Art. 7. Die Aktien können, sofern die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, zwischen den Aktionären frei abgetreten werden. Die Aktien der Gesellschaft können nur an Dritte abgetreten werden, wenn die übrigen Aktionäre durch den Verwaltungsrat darüber informiert worden sind und das unten beschriebene Verfahren durchgeführt worden ist.

a) Im Falle des Ausscheidens eines Aktionärs steht den anderen Aktionären, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, ein Vorkaufsrecht zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt, wenn es nicht innerhalb von drei Monaten nach entsprechender Mitteilung durch den ausscheidenden Aktionär an den Verwaltungsrat von den anderen Aktionären ausgeübt wird. Der Verwaltungsrat muss unverzüglich nach der Mitteilung des ausscheidenden Aktionärs die anderen Aktionäre per eingeschriebenem Brief benachrichtigen.

Kann oder will ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausüben bzw. ist es erloschen, so steht es den übrigen Aktionären im Verhältnis ihrer Aktienanteile zu. Dieses Vorkaufsrecht erlischt wiederum, wenn es nicht innerhalb von zwei Monaten nach entsprechender Benachrichtigung des Verwaltungsrates durch die übrigen Aktionäre ausgeübt wird.

In diesem Fall kann die Gesellschaft, vertreten durch Ihren Verwaltungsrat, den Kauf der Anteile mit Zustimmung des ausscheidenden Aktionärs vornehmen.

b) Im Todesfalle, beziehungsweise der Liquidation oder des Konkurses eines Aktionärs gehen seine Aktien in den Besitz seiner Erben bzw. Rechtsnachfolger über. Solange die Erben nicht als individuelle Neuaktionäre durch den Verwaltungsrat anerkannt sind, können sie ihre Rechte bei der Gesellschaft nur durch einen alleinigen Vertreter ausüben lassen.

Gegenüber den Erben bzw. den Rechtsnachfolgern findet das oben unter a) beschriebene Vorkaufsrecht Anwendung.

c) Soweit beim Ausscheiden eines Aktionärs oder sonstiger Abtretung von Aktien gemäss dieser Satzung eine Vergütung zu bezahlen ist, wird die Bewertung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Die Aktionäre können einvernehmlich den Wert der Aktie oder die Bewertungsmethode zur Bestimmung des Aktienwertes bei deren Abtretung festlegen.

Mangels einvernehmlicher Festlegung der Bewertungsmethode des Aktienwertes wird das sogenannte «Stuttgarter Verfahren» nach dem luxemburgischen Bewertungsgesetz angewandt. Nach dieser Methode wird der Aktienwert unter Berücksichtigung des Gesamtbetriebsvermögens sowie der Ertragsperspektive der Gesellschaft festgelegt (Nettovermögen, Ertragswert).

Für die Bestimmung des Aktienwertes können die Aktionäre einvernehmlich jede qualifizierte Drittperson oder einen Sachverständigen benennen.

Mangels Einverständnis über die zu bestimmende Drittperson oder der Sachverständigen kann die zuvorkommende Partei vor dem Vorsitzenden Richter des Bezirksgerichts Luxemburg einen Antrag auf Bestimmung der Drittperson oder des Sachverständigen stellen. Gegen die Verfügung des Vorsitzenden Richters kann keine Berufung eingelegt werden.

d) Jede Aktie gibt Anspruch auf einen dementsprechenden Anteil des Gewinnes oder Liquidationserlöses. Der Besitz der Aktie bringt in rechtswirksamer Weise die Zustimmung zu dieser Satzung und der Beschlüsse der vorherigen Hauptversammlungen mit sich.

Die Aktien dürfen nicht verpfändet werden.

Art. 8. Die Erben, Rechtsnachfolger oder Gläubiger eines Aktionärs können unter keinen Umständen die Versiegelung oder das Inventar der Güter und Vermögenswerte beantragen. Ausgeschlossen sind auch die Aufteilung, Zwangsversteigerung oder sonstige Sicherungsmassnahmen betreffend der Vermögenswerte der Gesellschaft.

Die Einmischung der Erben oder Rechtsnachfolger in die Verwaltung der Gesellschaft ist nicht erlaubt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann nach Genehmigung durch die Hauptversammlung der Aktionäre Anleihen, Wandelanleihen sowie sonstige Schuldverschreibungen ausgeben. Diese Anleihen können in der Form von Inhaber- oder Namenspapieren herausgegeben werden.

Der Verwaltungsrat kann unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen, die an die Anleihen gebundenen Bedingungen, Pflichten und Rechte festlegen.

III. Verwaltungsrat

Art. 10. Die Gesellschaft kann durch einen alleinigen Verwaltungsrat vertreten werden, vorausgesetzt es besteht nur ein Einzelaktionär, welcher sämtliche Aktien besitzt. Ansonsten wird die Gesellschaft von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, verwaltet.

Der oder die Verwaltungsräte werden für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt. Ein Verwaltungsrat kann wiedergewählt werden. Die Hauptversammlung kann der oder die Verwaltungsräte jederzeit abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden gegebenenfalls von der Hauptversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft bestimmt den Vorsitzenden des Verwaltungsrates. Der Vorsitzende des Verwaltungsrates leitet dessen Sitzungen. Er bestimmt die Reihenfolge in welcher die Tagesordnungspunkte behandelt werden.

Art. 11. Scheidet bei Vorhandensein mehrerer Verwaltungsratsmitgliedern ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder einen vorläufigen Nachfolger ernennen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt eine endgültige Wahl vor.

Art. 12. Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Jedes Mal und sooft das Interesse der Gesellschaft es verlangt, sowie wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder oder der Verwaltungsratsvorsitzende es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Der Verwaltungsrat ist bei mehreren Mitgliedern nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief oder Telefax sowie gesetzlich zugelassene Kommunikationsmittel erfolgen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird bei Vorhandensein eines Einzelverwaltungsrates unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift dieses Verwaltungsrates verpflichtet, welcher alleinvertretungsberechtigt ist.

Die Gesellschaft wird bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft einem oder mehreren geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern übertragen.

Jeder kann unter seiner alleinigen Verantwortung alle Vorgänge welche die tägliche Geschäftsführung betreffen, unterschreiben.

Der Verwaltungsrat oder der Einzelaktionär kann weiterhin im Rahmen seiner Zuständigkeiten einen oder mehrere Direktoren, Prokuristen oder Bevollmächtigte ernennen. Diese können die Gesellschaft mit ihrer Einzelunterschrift gemäß den ihnen übertragenen Befugnissen und Vertretungsberechtigungen verpflichten.

Art. 14. In sämtlichen Rechtsachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder durch ein dafür bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

IV. Rechnungsprüfung

Art. 15. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes), welche durch die Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden. Ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, wird von der Hauptversammlung festgelegt.

Sie können wiedergewählt werden. Die Hauptversammlung kann sie jederzeit abberufen.

V. Hauptversammlung

Art. 16. Die ordentlich einberufene Hauptversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Beschlüsse zu fassen die die Gesellschaft betreffen und in der Tagesordnung angekündigt sind. Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme.

Ein Aktionär kann sich durch einen Dritten mittels einer schriftlichen Vollmacht, welche die Befugnisse des Bevollmächtigten festlegt, vertreten lassen.

Art. 17. Die jährliche Hauptversammlung findet am vierten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag zur gleichen Zeit verschoben.

Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen und müssen mindestens acht (8) Tage vor der Abhaltung der Hauptversammlung schriftlich erfolgen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Art. 18. Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt unter anderem über folgende Punkte:

- Wahl und Abberufung der Rechnungsprüfer
- Wahl und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder
- Entlastung der Rechnungsprüfer und Verwaltungsräte
- Genehmigung der Bilanzen, Gewinn- und Verlustrechnungen
- Genehmigung der Jahresberichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtsrates
- Verwendungsbeschlüsse.

Die Hauptversammlung ist beschlussfähig wenn mindestens fünfzig Prozent (50%) des Gesellschaftskapitals vertreten sind. Für die Beschlüsse sind immer eine einfache Mehrheit (mehr als fünfzig Prozent (50%)) der Stimmen der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber erforderlich.

Die ausserordentliche Hauptversammlung entscheidet mit der zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gemäss den gesetzlichen Bestimmungen über unter anderem:

- Satzungsänderungen
- Auflösung der Gesellschaft
- Verschmelzung, Vermögensübertragung und/oder Umwandlung.

Bei jeder Hauptversammlung wird der Vorsitz von dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder dem alleinigen Verwaltungsrat geführt. Der Vorsitzende der Hauptversammlung bestimmt einen Schriftführer, die Mitglieder der Hauptversammlung ernennen einen Stimmzähler.

VI. Geschäftsjahr - Verteilung des Reingewinnes

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Der Reingewinn besteht aus dem in der Bilanz ausgewiesenen Überschuss, welcher nach Abzug von jedwelchen und sämtlichen Ausgaben und Abschreibungen der Gesellschaft verbleibt. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Gewinn steht zur freien Verfügung der Hauptversammlung. Die Hauptversammlung kann auch beschließen, dass der Reingewinn und die Rücklagen in Kapital umgewandelt werden können.

Mit dem Einverständnis des Aufsichtsrates kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Voraussetzungen, Vorüsse auf Dividenden auszahlen.

VII. Auflösung - Liquidation

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung des oder der Aktionäre aufgelöst werden. Dieser Beschluss bedarf derselben Stimmenmehrheit wie bei einer Abstimmung über Satzungsänderungen.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Auflösung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl natürliche Personen als auch juristische Personen sein können.

Sie werden von der Hauptversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt, ernannt.

VIII. Allgemeines

Art. 22. Zum Zwecke der Erfüllung dieser Satzung wird von allen Aktionären, Verwaltungsratsmitgliedern und Aufsichtsräten der Gesellschaftsitz der Gesellschaft als Gerichtsstand anerkannt. Alle Mitteilungen, Mahnungen, Zustellungen und Klageschriften bezüglich der Gesellschaft werden am Gesellschaftssitz als gültig zugegangen betrachtet.

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die nachfolgenden Gesetzesänderungen, hingewiesen.

Übergangsbestimmungen

Die erste Hauptversammlung der Aktionäre wird im Jahre 2009 abgehalten. Das Erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie oben erwähnt festgesetzt wurde, hatten die Erschienenen die Gesellschaft VESTFIN SA SPF, vorbenannt erklärt, das gesamte Kapital von drei hundert zehn (310) Aktien zu zeichnen.

Die Aktien wurden mit einem Teilbetrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) in Bar einbezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zwölf tausend fünf hundert EURO (€ 12.500,-) zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die nachfolgenden Gesetzesänderungen, eingehalten worden sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen, beträgt ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Die vorbenannte Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital vertritt, hatten im Anschluss eine ausserordentliche Hauptversammlung abgehalten und folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Verwaltungsrat wird bestellt:

Herr Martin TERNES, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 KONZ, Jakobstrasse 2.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsrates verpflichtet, welcher alleinvertretungsberechtigt ist.

2) Zum Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an de Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.576.

3) Die Amtsdauer des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2013.

4) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 74a, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Tag.

Und nach Vorlesung der Satzung gegenüber der Erschienenen, deren Vertreterin dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort, hat sie die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GAUPP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 mars 2008, Relation: ECH/2008/357. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5% = 155,- €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. März 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008043572/201/232.

(080047187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

SAROMA invest, Société Coopérative.

Capital social: EUR 71.000,00.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 108.009.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Jeudi 27 Mars 2008 à 14h00

Les actionnaires de la société coopérative SAROMA INVEST Société Coopérative au capital de 71.000 € se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée à l'entrée en séance, par les membres de l'assemblée.

M. LEMAIRE Marc, préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

M. BOUDIN Jean-Pierre et M. BRANDEBOURG Marcel, présents et acceptants, possédant personnellement ou comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

M. DIDIERJEAN Eric est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent... actions ayant le droit de vote. L'assemblée réunissant ainsi plus de la moitié des actions ayant le droit de vote et régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- 1/ les statuts de la société.
- 2/ les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- 3/ La feuille de présence.
- 4/ Les pouvoirs des actionnaires représentés.
- 5/ Le rapport du conseil d'Administration du 25 Janvier 2008.
- 6/ Les projets des résolutions qui sont soumis

Le président déclare que tous les documents qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent être communiqués aux actionnaires, ont été mis à leur disposition au siège social dès la convocation de l'assemblée.

Il déclare en outre qu'il a été satisfait aux demandes d'envoi de documents adressées à la société.

L'assemblée leur donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le président donne ensuite également lecture du rapport du conseil d'Administration et ouvre les débats.

Les débats sont ouverts à 14h30 plusieurs membres prennent la parole et pose diverses questions concernant les augmentations de capital à venir.

M. le Président donne les explications correspondantes à ces demandes.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes à l'ordre du jour sont alors mises aux voix et les débats sont clos à 15h45.

1/ Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et ayant constaté que le capital est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social de 33.000 € (trente trois mille euros)

pour le porter de 71.000 € à 104.000 € (Cent quatre mille euros) par émissions de 330 actions nouvelles de 100 € de nominal chacune.

Assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de 104.000 € (Cent quatre mille euros) Cette résolutions est adoptée a l'unanimité des présents et ou représentés.

2/ Deuxième Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire donne pouvoir par l'adoption de cette résolution au conseil d'administration de procéder à l'avenir seul aux augmentations de capital et ou réductions de capital dans la limite défini par les statuts; et ce en fonction de l'adhésion et ou retraits de nouveaux membres coopérateurs.

Cette résolutions est adoptée a l'unanimité des présents et ou représentés

3/ Troisième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire donne pouvoir par l'adoption de cette résolution au conseil d'administration de procéder seul également au rachat de part social pour le compte de Saroma Invest dans le cas de cession et ou de retrait de membres coopérateurs.

Cette résolutions est adoptée a l'unanimité des présents et ou représentés

4/ Quatrième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire donne quitus au conseil d'Administration Cette résolutions est adoptée a l'unanimité des présents et ou représentés

5/ Cinquième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire donne pouvoir par l'adoption de cette résolution au conseil d'administration et plus spécialement au porteur du présent extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalité de publicité et d'enregistrement des modifications statutaires ainsi que tout pouvoir pour effectuer toutes démarches administratives nécessaires à ces modifications statutaires

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levé à 15h45 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le président et un administrateur et le secrétaire de séance

Signature / Signature / Signature / Signatures

Le Président / Administrateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2008044244/5227/71.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08414. - Reçu 319,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

ARS Hippologique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 137.355.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix mars

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois ARS FAMILY OFFICE S.A. société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, inscrite sous au registre de commerce sous le numéro B 107.341, ayant son siège social à Bohey 23, L-9647 Doncols, ici représentée par ses administrateurs:

- Monsieur Arthur SCHMIT, commerçant, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 19,
- Monsieur René SCHMIT, administrateur de sociétés, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 19,

Lesquels comparants ont déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «ARS HIPPOLOGIQUE S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la promotion et la commercialisation en tant qu'intermédiaire dans tout le domaine du sport hippique classique, l'acquisition, l'élevage, l'éducation et la mise en valeur de chevaux et tous les services y relatifs, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment, et sans restriction, toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- ARS FAMILY OFFICE S.A. société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, prénommée, cent actions	100
.....	100
Total cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.470.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur René Schmit, administrateur de sociétés, né le 20 juillet 1950 à D-Daun, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 19,
 - b) Monsieur Arthur Schmit, commerçant, né le 07 mars 1957 à B-Vielsalm, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 19,
 - c) Madame Claudia GRATIA, employée privée, née à B-Bastogne le 11 février 1970, demeurant à B-6662 Tavigny-Houffalize, Boeur, 37,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA, avec Siège Social à L-9544 WILTZ, 2-A, rue Hannelanst -Bureau 34, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.480.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5) Le siège social est fixé à L-9647 Doncols, Bohey, 23.
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme «ARS HIPPOLOGIQUE S.A.»

- a) Monsieur René Schmit, administrateur de sociétés, né le 20 juillet 1950 à D-Daun, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey, 19
- b) Monsieur Arthur Schmit, commerçant, né le 07 mars 1957 à B-Vielsalm, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey, 19,
- c) Madame Claudia GRATIA, employée privée, née à B-Bastogne le 11 février 1970, demeurant à B-6662 Tavigny-Houffalize, Boeur, 37, laquelle est ici représentée par Monsieur Arthur SCHMIT en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Doncols, le 10 mars 2008, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le notaire et les comparants, restera ci-annexée.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Arthur Schmit, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmit A., Schmit R., Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 mars 2008, WIL/2008/267. — Reçu cent cinquante-cinq euros = 155 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 mars 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008044221/2724/192.

(080048236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Immo J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.372.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Mr Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), bom in Ixelles (Belgium), on the 4th of November 1963, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

2.- Mr Alain LAM, companies director, bom in Rose Hill (Isle of Mauritius), on the 28th of February 1969, residing professionally at 12, me Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

both here represented by Mr Marc PROSPERT, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of two proxies delivered to him under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, through their proxyholder, have decided to form among themselves a corporation in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "IMMO J.A. S.A.".

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The object of the corporation is the provision of all and any services associated with the leasing of office space. It may lease out all and any furnished and unfurnished premises for use as offices, meeting rooms, support and logistics for seminars, conferences, receptions and banquets and in general carry on all and any property-related activities with the exception those of property and estate agent.

It may also engage in the installation and hire of computers, archives, garages and telephone, fax, telex and multimedia services, the management of internet sites and the provision of administrative support services.

The corporation may perform commercial research and statistical and marketing studies on behalf of its customers.

The corporation may acquire holdings in Luxembourg and foreign companies in any form whatsoever, acquire securities of all types by purchase, subscription or in any other manner and dispose thereof by sale, exchange or in any other manner, manage or develop its portfolio and acquire, assign and exploit patents and related licences.

Moreover, the corporation may perform any commercial, financial, civil, movable or immovable property transactions, deals or operations which relate either directly or indirectly to its object or are likely to facilitate or develop the performance thereof.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting.

A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the corporation's directors is present or represented.

Decisions taken by the board of directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the corporation.

Towards third parties the corporation is bound in all circumstances by the single signature of the managing-director, who has all capacity to perform the activities described in the aforementioned object, in conformity with the criteria retained by the Ministry of the Middle Classes (Ministère des Classes Moyennes), or by the joint signature of the managing-director and one other director of the corporation.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the third Wednesday of June of each year at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

- 1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2009.
3. Exceptionally, the first managing-director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Bruno BEERNAERTS, prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2.- Mr Alain LAM, prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand and three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed as directors:
 - Mrs Aurore CALVI, private employee, bom in Luxembourg, on April 6, 1973, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Mrs Bernadette MOINET, lawyer, bom in Bastogne, Belgium, on May 16, 1963, residing at Centre 45, B-6637 Fauvillers, Belgium;
 - Mrs Bernadette LAM, without profession, bom in Port Louis, Mauritius, on November 1, 1968, residing at 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.
- 3.- Is appointed as auditor:
Mr Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, bom in Bastogne, Belgium, on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2013.
- 5.- The general meeting appoints Mrs Aurore CALVI, prenamed, as managing-director of the corporation.
- 6.- The head office of the corporation is fixed at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,
tous les deux ici représentés par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg,
en vertu de deux procurations lui délivrées sous seing privé.
Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMMO J.A. S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec la location de bureaux. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux et de salles de réunions. Elle pourra fournir toute assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets et faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agent immobilier.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, téléfax, télex, d'exploitation multimedia, de gestion de sites internet et toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et le marketing pour le compte de ses clients.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra, en outre, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessiteront le vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement si un quorum d'administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des administrateurs de la société est présente ou représentée.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Bruno BEERNAERTS, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Mr Alain LAM, prenamed, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Aurore CALVI, employée privée, née à Luxembourg, le 6 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Madame Bernadette MOINET, avocat, née à Bastogne, Belgique, le 16 mai 1963, demeurant au Centre 45, B-6637 Fauvillers, Belgique;

- Madame Bernadette LAM, sane profession, née à Port Louis, île Maurice, le 1^{er} novembre 1968, demeurant au 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né à Bastogne, Belgique, le 27 octobre 1976, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- L'assemblée générale nomme Madame Aurore CALVI, préqualifiée, comme administrateur-délégué de la Société.

6.- Le siège social est fixé au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PROSPERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 12 mars 2008. Relation GRE/2008/1213. — Reçu cent cinquante-cinq Euros. 0,5% = 155.- eur.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008044236/231/271.

(080048506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Redwood Blocker, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.786.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 mars 2008

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- acceptation de la démission de David Ibnale en tant que gérant A de la société avec effet au 14 mars 2008.
- nomination de Keith Toh, né le 29 janvier 1975 à Singapour, Singapore, demeurant 700 Promontory Point 1306 Foster City, CA 94404, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A avec effet au 14.03.2008, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2008.

Pour REDWOOD BLOCKER

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008043859/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ficel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.321.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- 2.- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- 3.- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- 4.- Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FICEL GROUP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, deux cent cinquante actions	250
2.- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, deux cent cinquante actions	250
3.- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, deux cent cinquante actions	250
4.- Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, deux cent cinquante actions	250
Total: mille actions	1000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- b) Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- c) Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- d.- Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissants comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

(Signé): D. EPPS, J.-P. FRANK, M. GALOWICH, S. KIEFFER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 mars 2008. Relation: ECH/2008/363. — Reçu cent cinquante-cinq Euros. 31000,- à 0,5% = 155,- €.

Le Receveur (signé): Miny.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008043573/201/172.

(080047202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Archid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.086.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Regina ROCHA MELANDA et Madame Gabrielle TRIERWEILER ont démissionné de leur mandat d'administrateur et Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et Madame Nathalie PRIEUR, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l, ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour la société

FBK BENOY KARTHEISER MANAGEMENT

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008043623/510/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.200.

—
Extrait des résolutions de l'administrateur unique du 31 décembre 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. M. David KIRBY a démissionné en tant qu'administrateur avec effet au 31 décembre 2007.

2. M. Anthony PASCOE, gérant, né le 18 août 1967 à Brisbane, Australie avec adresse professionnelle à 30 Hickson Road, Millers Point NSW 2000, Australie et M. Anthony BROWN, gérant, né le 22 avril 1967 à Exeter, Royaume Uni avec adresse professionnelle à 19 Hanover Square, Londres W1S 1HY, Royaume Uni, ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs avec effet respectivement au 31 décembre 2007 et 28 janvier 2008 jusqu'au 19 avril 2013.

3. Il résulte des décisions prises le 31 décembre 2007 que les personnes suivantes sont actuellement administrateurs de la Société:

- M. Anthony PASCOE
- M. Anthony BROWN
- M. Craig MATHESON
- M. Robin CAVEN

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour extrait conforme

Sabine HINZ

Mandataire

Référence de publication: 2008043685/275/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

IMPC Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.036.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 7 janvier 2008 que:

- Madame Maylis PERRET DU CRAY, administrateur délégué de la société, née le 24 février 1983 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 25A, bd Grande Duchesse Charlotte à L-1331, Luxembourg a été nommée Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 février 2008 que:

- la démission de Monsieur Marc MULLER de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;
- la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043799/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Colveca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043846/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.
